MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __
Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __
N° d'enregistrement : _____

## 1 Intitulé du projet

Réaménagement de l'aire de service de Battenheim

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

Raison sociale
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

N° SIRET
5 3 1 6 8 0 4 4 5 0 0 0 2 4

Type de société (SA, SCI...)
SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
PERICHON

Prénom(s)
Eric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 41 a) | Aire de service disposant actuellement de 60 aires de stationnement ouvertes au public. Le projet envisage d'avoir 145 aires de stationnements (VL + PL + VLR + IRVE + motos) |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le réaménagement de l'aire de service de Battenheim avec notamment la démolition du bâtiment commercial existant pour reconstruire un nouveau bâtiment commercial. Une Installation de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) sera également proposée dans le cadre du projet. La voirie sera modifiée permettant d'accueillir des places VL, VLR, IRVE et PL supplémentaires (145 aires de stationnement au total). Du fait de l'augmentation de fréquentation de l'aire engendrée par ces travaux, une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 220 E.H sera construite. Le projet augmentant les surfaces imperméabilisées du site, le bassin de gestion des eaux pluviales (bassin d'infiltration) sera agrandi pour atteindre un volume utile de 731 m3 avec la mise en place d'un décanteur hydrodynamique pour prétraiter une majeure partie des eaux pluviales parvenant au bassin. Enfin, le forage d'alimentation en eau potable sera conservé dans le cadre du projet avec l'installation d'une nouvelle unité de potabilisation dans le nouveau bâtiment commercial.

### 4.2 Objectifs du projet

Réaménagement d'une aire de service afin de proposer des nouvelles activités et répondre aux besoins autoroutier (IRVE, place de stationnement PL...).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

TotalEnergies prévoit notamment les réaménagements suivants au niveau de l'aire :

• Reconstruction du bâtiment commercial (avec démolition du bâtiment existant) ;
• Conservation des stations-services existantes pour véhicules légers (VL) et pour poids-lourds (PL) ;
• Création d'Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) ;
• Réorganisation des places de stationnement VL, VLR, IRVE, motos, PL et bus, et flux de circulation (agrandissement) ;
• Création d'une nouvelle station d'épuration autonome ;
• Réaménagement du bassin d'infiltration des eaux pluviales existant ;
• Conservation du forage d'alimentation en eau potable existant sur le site et potabilisation de l'eau par une nouvelle installation de potabilisation qui sera installée dans le nouveau bâtiment commercial existant.

Les travaux seront réalisés du mois de mars 2025 au mois d'août 2026.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le volume de carburant vendu devrait être de 7 000 m3/an. Le nombre de repas vendus sera d'environ 165 000 plateau-repas vendus.

Le projet ne prévoit pas de démantèlement des infrastructures à la suite des travaux.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de déclaration conformément à la nomenclature des opérations soumises à autorisation et à déclaration figurant dans le tableau de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement au titre des rubriques 1.1.1.0, 2.1.1.0 et 2.1.5.0.

Le projet sera également soumis au régime de déclaration avec contrôle au titre des ICPE pour les rubriques suivantes : 1185, 1414, 1435, 4718 et 4734.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| - Surface affectée par le projet ;<br>- Nombre de places de stationnement (VL, VLR, IRVE, PL et motos) ;<br>- Capacité de la station d'épuration ;<br>- Volume du bassin de gestion des eaux pluviales | - 28 792 m²<br>- 145 aires de stationnement<br>- 220 E.H.<br>- 731 m3 |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Aire de service de Battenheim, A35

Localité : Battenheim

Code postal : 6 8 3 9 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

**Coordonnées géographiques[1]**

Long. : 0 7 ° 2 3 ' 4 1 " 9 Lat. : 4 7 ° 5 0 ' 1 0 " 8

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _

**Point de d'arrivée :** Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ _

**Communes traversées :**

Battenheim et Ensisheim

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

PLU de Battenheim et PLUi de la communauté de communes du Centre Haut Rhin. Le projet est également soumis au SAGE de l'Ill nappe Rhin.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☑ | ☐ | ZNIEFF de type I " Forêt domaniale de la Harth" localisée à proximité immédiate au Nord-est de l'aire de service comme illustré dans le pré-diagnostic écologique annexé à la présente demande. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | D'après le pré-diagnostic écologique réalisé sur l'aire de service, aucun habitat caractéristique de zone humide n'a été recensé. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br><br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☑ | ☐ | Le PPRI du bassin versant de l'Ill et le PPRI de la Thur. Le projet n'est pas localisé dans une zone réglementée. |
| | ☑ | ☐ | Les deux PPRI sont approuvés. Le projet n'est pas localisé dans une zone réglementé. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☑ | ☐ | L'aire de service est localisée :<br>A proximité immédiate de la ZSC Hardt Nord (FR4201813) au Nord Est de l'aire ;<br>A 200 m de la foret domaniale de la Harth (FR4211809) ;<br>A 3 km de la zone agricole de la Hardt.<br>Les localisations des zones Natura 2000 sont observables dans le pré-diagnostic annexé à la présente demande. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☑ | ☐ | Un forage est présent sur l'aire de service afin d'alimenter le bâtiment commercial. Le volume annuel prélevé a été estimé à environ 9 000 m3. Le nappe prélevée est l'aquifères des alluvions rhénanes avec une profondeur de forage à 35 m. Le niveau du toit de la nappe prélevé est d'environ 14 m/TA.<br><br>Le volume prélevé projeté sera similaire au volume prélevé actuellement. L'impact sera donc faible. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | Le volume projeté (8 439 m3/an) sera similaire au volume actuel. Le forage existant sera conservé et une nouvelle unité de potabilisation sera mise en place dans le futur bâtiment commercial. Une nouvelle station d'épuration d'une capacité nominale de 220 EH sera construite afin de pouvoir gérer la fréquentation supplémentaire engendré par le projet. L'impact sur le milieu naturel sera donc faible. Le rejet de la station d'épuration sera effectué sur la partie la plus éloignée du forage et à l'aval de l'écoulement de la nappe prélevée. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | Un pré-diagnostic écologique est annexé à la présente demande pour évaluer l'impact du projet. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☑ | ☐ | Le projet durant sa phase travaux est susceptible de déranger les espèces d'oiseaux patrimoniales présentes sur la forêt de la Hardt. Le principe d'évitement a été appliqué au projet afin d'éviter au maximum l'incidence sur ces espèces. En effet, aucun travaux ne sera réalisé sur les zonages des sites Natura 2000. La période des travaux permettra également d'éviter la nidification des espèces d'oiseaux patrimonial (travaux de mars 2025 à août 2026 sans arrêt) afin qu'ils ne soient pas déranger durant cette phase. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☑ | ☐ | Risque sismique modéré.<br>Alea moyen vis à vis du risque de retrait gonflement des argiles.<br><br>Ces risques seront pris en compte dans le cadre du projet dans le cadre des préconisations des études géotechniques. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☑ | ☐ | Production et traitement des eaux usées. Production et traitement de l'alimentation en eau potable. La conception du site et le dossier loi sur l'eau préparé démontre la limitation des incidences sur le milieu. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | Déplacement d'engins travaux (temporaire).<br>L'impact sera relativement faible du fait de la nature actuel de l'emprise de projet (aire de service) et de la présence de l'autoroute dans la zone du projet. |
| | Est-il source de bruit ? | ☑ | ☐ | Trafic routier + engins de travaux (temporaire).<br>L'impact sera relativement faible du fait de la nature actuel de l'emprise de projet (aire de service) et de la présence de l'autoroute. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☑ | ☐ | Trafic routier d'engin de travaux + véhicule PL<br>L'impact sera relativement faible du fait de la nature actuel de l'emprise de projet (aire de service) et de la présence de l'autoroute. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☑ | ☐ | Vibration ponctuel en phase chantier (engins/ outils).<br>L'impact sera relativement faible du fait de la nature conservée de l'emprise de projet (aire de service). |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☑ | ☐ | Vibration de faible ampleur du fait du trafic routier et des engins de chantier. L'impact sera relativement faible du fait de la nature conservée de l'emprise de projet (aire de service). |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☑ | ☐ | L'éclairage extérieur au niveau des aires de stationnement n'exedera pas 20 lux et une température de 3 000 K en conformité avec l'arrêté du 27/12/2018 (limitation des nuisances lumineuses). Faible impact |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☑ | ☐ | Eclairage des aires de stationnement, aire de distribution de carburant et du bâtiment commercial. Impact potentiel sur les espèces locales en respect de l'arrêté du 27/12/2018. Faible impact. |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☑ | ☐ | Rejet relativement similaire au droit du projet. L'impact dans l'air du projet est plutôt faible du fait de la proximité avec l'autoroute A35. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☑ | ☐ | Augmentation de la fréquentation augmentant le volume d'eaux usées produits d'environ 6m3 et augmentation des surfaces imperméabilisées engendrant un débit 126 l/s d'eaux pluviales. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☑ | ☐ | Les eaux usées seront traitées par une nouvelle station d'épuration et les eaux pluviales sont gérées au droit du site par l'intermédiaire du bassin d'infiltration au Nord de l'aire de service. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☑ | ☐ | Voir rejet liquide ci-dessus pour les eaux usées. Un dossier de déclaration loi sur l'eau sera déposé auprès de la police de l'eau pour les rejets d'eaux usées et eaux pluviales. Voir le dossier projet annexé. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☑ | ☐ | Production de déchet non dangereux et/ou inertes lors de la démolition du bâtiment commercial et de la station d'épuration existante.<br>Production de boues au niveau de la station d'épuration d'environ 80 m3 par an.<br>L'ensemble des déchets produits sur site seront envoyés vers des centres de tri des déchets pour revalorisation. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☑ | Aire de service existante. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les périodes de travaux ont été adaptés pour ne pas permettre la nidification des espèces patrimoniales sur le site. Des mesures ont également été prises afin de lutter contre les Espèces Exotiques envahissante (pas d'apport de terre exogène, nettoyage des engins avant leur arrivé sur site, arrachage manuel des jeunes plantes contractées sur site). En cas d'obligation d'éclairage, ces derniers seront orientés vers le bas et les lumières utilisées seront de couleur jaune ambrés ou des lampes à sodium. Si possible, ces éclairages seront équipés de détecteurs de mouvement. Un kit anti-pollution sera toujours présent sur le chantier. Enfin des mesures ont été prises pour limiter les impacts liés à la circulation d'engins de chantier (pas de travaux en période nocturne, circuler en limitant la vitesse à 30 km/h, limiter le nombre d'engins au besoin strict du chantier). Mise en place d'une procédure d'évitement et de réduction dans le cadre du projet. Aucuns travaux, piste d'accès ou zone de dépôt ne sera réalisé sur les zonages Natura 2000. Afin de limiter les impacts sur les milieux alentours, des chemins d'accès limités seront établis préalablement aux opérations. Le défrichement nécessaire pour accéder à la zone seront limité au strict minimum. Afin de constituer des pistes de chantier sur les zones boisées les produits de défrichement pourront être réduits en BFR (bois raméal fragmenté) pour tapisser le sol et limiter ainsi les impacts des véhicules sur le sol. Le reste du bois mort pourra être laissé sur place, en plusieurs tas, cela constituera un micro habitat pour la petite faune ainsi qu'un substrat pour le développement de la faune xylophage. Ces pistes n'ayant pas d'usage ultérieur, l'idée est qu'elles soient réversibles. Ainsi elles pourront être ensuite laissées à une libre évolution, permettant une recolonisation naturelle du milieu.
Afin de gérer les eaux pluviales engendrées par l'augmentation des surfaces imperméabilisées, le bassin de gestion des eaux pluviales existant sera agrandi pour pouvoir gérer une pluie de période de retour 50 ans. Une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 220 EH sera mise en place pour gérer les eaux usées générés par le futur bâtiment commercial. Le forage existant sera conservé et une nouvelle unité de potabilisation sera construite dans le futur bâtiment commercial permettant de pérenniser l'alimentation en eau potable du site.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement de cette aire de service existante a prévu dès sa conception des mesures d'évitements, de réduction et de compensation pour les différents volets environnementaux (volet écologique, volet eau notamment).
Par ailleurs, le volet eau (prélèvement pour forage, rejet EU et rejet EP) feront l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau (régime maximum de déclaration) intégrant la limitation des incidences dès la conception (projet de dossier de déclaration Loi sur l'eau en en annexe).
Par ailleurs, le projet ne créée pas de nouveau rejet et permettra une amélioration de la situation existante par la création (station d'épuration) ou réhabilitation (bassin d'eaux pluviales) d'ouvrage de gestion des eaux.
Au regard de ces éléments, ce projet semble pouvoir être dispensé d'évaluation environnementale.

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☑ |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☑ |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☑ |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☑ |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☑ |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☑ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Pré-diagnostic écologique réalisé par Audiccé Environnement en octobre 2023 dans le cadre du projet d'aggrandissement du bassin d'infiltration de l'aire de Battenheim | ☑ |
| 2 | Dossier projet de déclaration loi sur l'eau | ☑ |
| 3 | | ☐ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HAYEK

Prénom OLIVIER

Qualité du signataire INGENIEUR MAITRE D'OUVRAGE

À NANTERRE

Fait le 23 / 04 / 2024

**TotalEnergies Marketing France**
Siret : 531 680 445 00024
*Direction Réseau*
Département Développement Construction Maintenance
562 avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE

Signature du (des) demandeur(s)